



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques

Sous-direction de la gestion des carrières

Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

DGRH C2-1

**Direction générale
des ressources humaines**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et notamment son article 24 ;

VU l'avis émis par la commission administrative paritaire nationale des attachés d'administration de l'Etat, en sa séance du 10 juillet 2020 ;

ARRETE

Article unique : Les attachés principaux d'administration et les directeurs de service dont les noms suivent sont inscrits, au titre de l'année 2020, au tableau d'avancement au grade d'attaché d'administration hors classe. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

Ordre	Civilité	Nom d'usage	Prénom
1	Mme	DECKER-NOMICISIO	SOPHIE
2	Mme	SULIGOJ	MARIE-HELENE
3	M.	OURMIERE	GERARD
4	M.	GUERRAND	STEPHANE
5	M.	COGET	PHILIPPE
6	M.	SIBIRIL	STANISLAS
7	M.	TESTA	FRANCESCO
8	M.	GILLARD	JOEL
9	Mme	BLANCON	CECILE
10	M.	THOREL	ERIC
11	Mme	LOPES	ALMA
12	Mme	DUCAZAUX GONZALEZ	MARYSE
13	M.	FERNANDEZ	JOSEPH
14	Mme	GABINO	ALIDA
15	M.	VERON	MICHEL
16	Mme	GRUNER	REGINE
17	M.	MENU	PASCAL
18	M.	LIENART	JEAN-FRANCOIS
19	Mme	LAFONT	VERONIQUE
20	Mme	TAIEB	CATHERINE

Ordre	Civilité	Nom d'usage	Prénom
21	Mme	ROUZEAU	FABIENNE
22	M.	WERQUIN	ETIENNE
23	Mme	NONY	DELPHINE
24	M.	ABDOU	MOHAMED
25	M.	GASQUET	BERNARD
26	Mme	HUMBERT	CAMILLE
27	Mme	JONCOUR	BLANDINE
28	M.	PIERANTONI	LOUIS
29	Mme	RADOMSKI	DANIELE
30	Mme	RICHAUD	CHRISTIANE
31	Mme	DABIN	SYLVIE
32	Mme	BARTHOLY	PATRICIA
33	Mme	VIE-DELANNOY	CHRISTINE
34	M.	WELTIN	BERTRAND
35	M.	LARDENOIS	PHILIPPE
36	Mme	LE BOT ZOUAOU	FRANCOISE
37	Mme	LEGENDRE	ANNIE
38	Mme	TEJEDOR-FOUSSARD	AUDE
39	Mme	DULION	ANNE
40	M.	NIEL	FRANCK
41	Mme	MARTEL	CHRISTINE
42	Mme	LE SCOLAN	NATHALIE
43	Mme	OGER	ISABELLE
44	M.	SOUDAY	PHILIPPE
45	Mme	NOEL	MARIA
46	Mme	FOURNIER	LAURENCE
47	Mme	DANEDE	CECILE
48	Mme	BRIEZ	CAROLE
49	Mme	AMADEI	CATHERINE
50	Mme	BLANC	CHRISTELLE
51	Mme	CRACIUN	FRANCOISE
52	Mme	COLNET	AGNES
53	M.	FONTAINE	ALAIN
54	Mme	LEGROS	MARIE-ELISABETH
55	Mme	LAWSON	NATHALIE
56	M.	CINNA	ALAIN
57	M.	CAHARD	FABIEN
58	M.	VINOUR	LIONEL
59	M.	CHOUCHAOU	ABDEL
60	Mme	ANTOINE	NELLY
61	M.	CETOUTE	CLEUS
62	Mme	ACCOLAS	CAROLE
63	M.	BRUBACHER	THOMAS
64	Mme	TARDY	AUDREY
65	Mme	HOLLEVILLE	CAROLE
66	Mme	NGUYEN-OLIVEAU	THI THUY MAI

Ordre	Civilité	Nom d'usage	Prénom
67	Mme	EBOZO'O EYA'A	AGATHE
68	Mme	KHOURY	ANNE
69	Mme	MARTINEAU-GISOTTI	MARIE-LAURE
70	Mme	CARRE	VALERIE
71	Mme	BERGERON	CHRISTELLE
72	M.	PONS	SEBASTIEN
73	Mme	CLOAREC	SANDRINE
74	M.	LEDAINE	THOMAS
75	Mme	GIROD	HELENE
76	M.	POUSSON	THIERRY
77	Mme	DESNOUES	FABIENNE
78	M.	GIRAUD	DIDIER
79	M.	REST	SEBASTIEN
80	Mme	PECOUT-GRANGER	PATRICIA
81	M.	DROGO	JACQUES
82	M.	GANZHORN	PHILIPPE
83	M.	ROBERT	ERIC
84	Mme	DELAPIERRE	MARYSE
85	M.	LETOURNEUX	GOULWENN
86	Mme	BONATO	CHRISTELLE
87	M.	BRAUN	ERIC
88	Mme	FRUTEAU DE LACLOS	VALERIE
89	M.	CORDONNIER	PHILIPPE
90	Mme	FORET	ISABELLE
91	Mme	ETIENNE	ISABELLE
92	M.	KERRIEN	ROMAIN
93	Mme	GROSSELIN	MIREILLE
94	Mme	ATTAL	VALERIE
95	M.	DEMONT	SYLVAIN

Fait, le 10 JUIL. 2020 Le chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé,


Arnaud LEDUC

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

